

SEPTEMBRE 1926



ECHO

DE

Barbentane-en-Provence

REVUE MENSUELLE DU FOYER CHRÉTIEN

Publiée avec l'autorisation de l'Ordinaire

Prix de l'abonnement : 5 francs

Imprimerie BONNE PRESSE DU MIDI — Vaison (Vse)

Echo de Barbentane-en-Provence

I. DISTRIBUTION DES PRIX

Depuis bien avant la guerre, cette cérémonie n'avait plus eu lieu. Malgré le prix très élevé des livres, le Comité des Ecoles, s'imposant un réel sacrifice pécuniaire, décida de reprendre cette année une tradition depuis trop longtemps interrompue. Ce qui fut fait brillamment le dimanche, 1er Août, grâce à l'heureux esprit d'initiative du Comité, grâce aussi au dévouement de nos maîtresses et de notre maître, et à la bonne volonté de nos enfants.

M. le chanoine Bernard, chancelier de l'Archevêché, avait bien voulu accepter de présider la cérémonie. Il était entouré du clergé paroissial, de M. le Marquis et de Mme la Marquise de Barbentane, de M. le Maire ainsi que des membres du Comité des Ecoles. Plusieurs notabilités et un grand nombre de parents et d'amis étaient également présents. La proclamation et la distribution des prix et des couronnes alternèrent agréablement avec des chants, des monologues et des saynètes ou parurent, avec un égal succès, toutes les classes de nos écoles, depuis les bambins, si délicieusement naïfs, jusqu'aux « grands » et aux « grandes » du certificat d'études.

M. le Curé et M. Mollard, Directeur de l'École de garçons prononcèrent deux discours très applaudis. M. le Curé dit avec justesse l'importance de la formation première de l'enfant qui doit se projeter sur toute sa vie et la nécessité d'assurer cette formation conformément à nos propres convictions. M. Mollard après avoir établi le bilan de l'année scolaire et demandé aux parents de seconder les efforts des maîtres et maîtresses, fit avec beaucoup de feu l'éloge des religieux et religieuses enseignants.

M. le chanoine Bernard clôtura cette charmante fête de famille en soulignant de quelques mots le discours de M. le Curé sur l'importance essentielle des écoles chrétiennes et en remerciant la famille de Barbentane de l'intérêt qu'elle veut bien porter à ces écoles. ; il félicita ensuite le Comité ainsi que nos maîtres et maîtresses du dévouement et du zèle qu'ils apportent à l'œuvre primordiale de l'éducation et de l'instruction religieuse et solide de nos enfants. A ces remerciements et à ces félicitations « *l'Echo de Barbentane* » est heureux de joindre les siennes.

II. FETES DES CONGRÉGATIONS

☞ **Sainte Marguerite.** — La Congrégation des Mères Chrétiennes a fêté sa Patronne le dimanche 25 Juillet. Le matin nous avons noté l'affluence des communiantes à la Sainte-Table. A tous les offices, selon la coutume, distribution de pains bénits.

A 5 h. $\frac{1}{2}$, aux Vêpres, le R. P. Gartzier S. J. fit sur le rôle de la Mère dans la famille un sermon remarquable en tous points. Au foyer, la Mère exerçait plus que le Père, souvent, une influence prépondérante

sur les enfants. A quoi faut-il attribuer cette diminution d'influence de la mère que l'on est à même de constater dans tant de familles, sinon à une diminution de l'autorité. La Mère ne sait plus se faire obéir et l'édifice familial est ébranlé dans ses bases. Que les Mères se souviennent que Dieu leur demandera un jour compte de l'usage qu'elles auront fait de l'autorité qu'Il leur avait départi.

Après le sermon eut lieu la procession et la réception des nouvelles congréganistes.

Voici le nom des Prieures choisies pour l'année : MMmes Marguerite Chabert ép. Moucadeau, Angeline Dupuy ép. Vernat, Thérèse Ayme ép. Lunain, Jeanne Ayme ép. Reboul.

Sainte-Philomène. — Précédée d'une retraite pieusement suivie par toutes les Congréganistes, la fête patronale de Ste Philomène a été célébrée le dimanche 8 Août, avec un éclat tout particulier.

Le Programme des chants traditionnels fut très réussi — surtout à la Messe de Communion — ou toutes les Congréganistes s'approchèrent de la Sainte-Table.

On remarqua aussi le reposoir de fleurs et de lumières dressé à la Sainte à droite du Maître Autel.

Mais ce qui rehaussa tout particulièrement la fête, ce fut la présence de S. G. Monseigneur Penon, évêque de Cuse qui daigna présider les cérémonies de l'après-midi. Assisté de deux ecclésiastiques des diocèses de Moulins et d'Avignon, Sa Grandeur tint chapelle pendant les Vêpres, assista à la procession qui se déroula à travers les rues de Barbentane et voulut bien recevoir Elle-même les nouvelles congréganistes et donner la Bénédiction du Saint Sacrement.

Nous tenons à remercier ici respectueusement S. G. Monseigneur de Cuse de la marque d'intérêt qu'Il a bien voulu donner à la Congrégation de Ste Philomène et à notre paroisse et l'assurer qu'Il sera toujours reçu à Barbentane avec une joie très vive.

La Congrégation de Ste Philomène remercie également M. l'abbé Andrieux; professeur au Petit Séminaire d'Aix qui fut un prédicateur de retraite et un panégyriste à la parole apostolique et ardente ainsi que le lui dit Monseigneur Penon. Nous formons des vœux pour que son appel en faveur des vocations ecclésiastiques soit ici entendu et béni.

Voici le nom des nouvelles Prieures de Ste Philomène. :

Anna Pitras ; Marie-Louise Chabran ; Eléonore Chancel ; Rose Michel ; Joséphine Bertaud ; Marie Jeanne Bruzone ; Odette Buravand ; Françoise Pielat.

III — UN DON

Un autel de très joli style a été placé récemment sous la statue de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Il était naguère dans la chapelle du Château de l'Ilon. M. le Marquis de Barbentane a voulu en faire don à l'église. Qu'il en soit profondément remercié.

V DROIT USUEL

Loi du 30 Juin 1926, sur les baux de locaux à usage industriel et commercial.

Nous interrompons notre Étude sur la loi du 1er Avri 1926 concernant les baux de locaux à usage d'habitation, dont les dispositions ne s'appliquent pas à notre localité, pour analyser très rapidement la nouvelle législation des locaux dans lesquels on exploite un commerce ou une industrie qui s'étend à la France entière.

Jusqu'à ce jour, le locataire qui avait créé un fonds de commerce ou qui avait développé celui existant déjà dans un immeuble appartenant à autrui, ne disposait d'aucun moyen légal pour obtenir, à sa sortie, la compensation de la plus value qu'il pouvait avoir procuré à l'immeuble. En effet, à l'expiration du bail, ce commerçant devait trouver un acquéreur pour son fonds, et le propriétaire avait la liberté d'accorder ou de refuser un nouveau bail. En cas de refus, le locataire était dans l'impossibilité de vendre. Cette situation était injuste. Le législateur a donc voulu reconnaître les droits du locataire, et obliger le propriétaire à indemniser son locataire. C'est, du reste, une simple application du vieil adage juridique « Nul ne peut s'enrichir aux dépens d'autrui ».

Dans la loi nouvelle, on distingue : 1) les locataires ayant un bail écrit. 2) Ceux n'ayant qu'un bail verbal. Nous suivrons donc cette division.

I. — Locataires avec bail écrit. — Lorsqu'un fonds de commerce ou d'industrie aura été exploité, en vertu d'un bail écrit, pendant deux années au moins, le locataire, le cessionnaire du bail ou leurs ayants droit qui désirent obtenir le renouvellement de leur bail adresseront au propriétaire une demande. Celle-ci devra être faite deux ans au plus et dix huit mois au moins avant la fin du bail. En ce qui concerna les locataires dont les baux avaient moins de deux ans à courir le 1er Juillet 1926, il *suffira* que la demande soit faite au plus tard le 1er octobre 1926. Cette demande sera notifiée au propriétaire par exploit d'huissier ou même par lettre recommandée.

S'il y a désaccord entre les deux parties, l'une d'elles assignera devant le Président du Tribunal civil qui aura pour tâche de concilier les intérêts en présence et de consigner leurs prétentions respectives. De déchéances sont prévues contre la partie qui ne comparait pas.

Devant le Président, deux cas pourront se présenter : 1^o) Le propriétaire consent à renouveler le bail ; mais il est en désaccord avec le locataire sur les modalités de ce bail ; 2^o) Le propriétaire *refuse* de renouveler. Nous allons examiner les deux hypothèses.

Lorsque le propriétaire accepte de renouveler le bail, et que des divergences existent seulement sur la durée, les conditions et le prix du bail à intervenir, chacune des parties choisira un arbitre. Les deux arbitres détermineront les modalités du bail. Sauf la durée qui sera celle du bail en cours avec maximum de neuf ans. Au cas où un tiers ferait une *offre* de location à un prix fixe, les arbitres devront en tenir compte. Et si le locataire renonce à demander le renouvellement, en raison de

l'élévation du prix *offert* par le tiers, celui-ci lui devra une indemnité d'éviction, dans les conditions que nous examinerons plus loin.

En cas de désaccord entre les arbitres le Président du Tribunal tranchera le différend par une ordonnance qui pourra être frappée d'opposition dans la quinzaine.

Lorsque les détails en auront été ainsi fixés, le bail sera rédigé. Le prix pourra, tous les trois ans, être modifié, en suivant la procédure analysée ci-dessus. Si, par suite de changements économiques, la valeur locative de l'immeuble variait de plus d'un quart.

Pendant la période du 1^{er} Juillet 1926 au 1^{er} Janvier 1927 seront assimilés aux locataires de la catégorie visée plus haut !:

1^o) Tout locataire qui aura eu un bail écrit à l'origine de son entrée dans les locaux ;

2^o) Tout locataire, sans bail écrit, mais dont la location aura duré au moins quinze années.

Ces locataires bénéficieront des avantages dont il vient d'être parlé.

Nous venons ainsi d'examiner le cas où le propriétaire accepte le renouvellement. Nous allons étudier l'hypothèse du refus de renouvellement qui est la plus grave pour le locataire, et celle pour laquelle il y avait urgence à statuer. En dédommagement le propriétaire sera tenu à payer au locataire une indemnité proportionnelle au préjudice qui lui sera causé par le défaut de renouvellement.

Le montant de cette indemnité sera fixée par le Tribunal civil. Lorsque la décision sera connue, le propriétaire pourra revenir sur sa détermination, et consentir au renouvellement — à charge bien entendu de supporter tous les frais de l'instance. — Dans ce cas, le propriétaire évitera le paiement de l'indemnité.

II. — *Locataires avec bail verbal.* — Les locataires n'ayant aucun bail écrit, mais qui auront eu une possession ininterrompue de neuf ans au moins pourront obtenir un renouvellement de bail pour trois années. Ils devront suivre la procédure déterminée plus haut. Seulement, un bail verbal ne prenant régulièrement fin que par l'effet d'un congé, le locataire devra *former* sa demande dans le délai d'un mois après le congé que lui aura donné le propriétaire.

G.

(à suivre)

V. SOUSCRIPTION POUR LES VITRAUX

Du 10 juillet au 10 Aout — Madame Crouzet née Lautier 10 frs. ; Madame vve Mouchadeau née Resegaire 10 ; Mme Vve Deurrieu née Chaix 20 ; 2^{ème} versement. Melle Cécile Fontaine 10 ; 2^{ème} versement Mme Marie Gautier 10 ; Mme Anna Sérignan 10 ; Mme FF. 30 ; M^{me} Anonyme 20 ; Mme Chauvet 20 ; Melles Cecile et M. Louise Raoulx 50 ; Comtesse de Waresquiel 100 ; Madame Vve H. Couttier 10 ; Mme Ve Rebuffat 5 ; Melle M. A. 25 ; Mme Blanche Dupuy née Denicolai 10 ; Melle Amélie Michel 10 ; M. Elisée Gras (Chateaurenard 10 ; M. Limongi, doreur Avignon 5 ; Mme Firmin Issartel 5 ; Melle Bonnet

du Planet 5 ; Prieurs de Saint-Jean B. 25 ; M. René S. Michel 50 ; M. Cyprien Mouchadeau 5 ; M. Paul Charles 10 ; 2ème versement M. Louis Ayme 20 ; Melle Jeanne Marteau 20 ; Mme Vve Marteau Etienne (St Jiseph) 20 ; Mme veuve Chaix Barthélémy 100 ; Melle M. M. 20 ; Mme Chauvet née Cabassol 10 ; Famille Mus 20 ; Mme Marie Ayme 50 ; Mme Ayme Fontaine 50 ; Mme Louise Petit ép. Raymond Gabriel 25 ; M. Jean Petit 25 ; Anciennes prieures de Sainte Marguerite 50 ; Mme Ayme-Rey 10 ; Mme Shaubert 5 ; (Marseille) Melle M. Jeanne Baud 10 ; M. F. M. 20 ; Mme Raoussset Lumain 20 ; Melle Marguerite Lumain 20 ; M. L. P. 20 ; Melle A. v. 20 ; Melle Francine Bérard 10 ; M. C. G. 10 ; Mme Vve Reboul 15 ; M. Louis Camille et Mme Fouillant 50 ; Mme Vve Pitras 5 ; M. Brun Pharmacien 50 ; Mme Chaix, Saint-Joseph 20 ; — Total 1160 - reste du mois précédent 947 - en caisse 2107 francs.

EPHEMERIDES

Septembre

Vendredi 3 : 1er Vendredi du mois consacré au S. Cœur. à 7 h. à l'autel du S. Cœur messe de l'apostolat de la Prière, avec chants communion et instruction — à 9 h. Complies — Exercice de l'Adoration pour les association de la Confrérie du T. S. Sacrement, salut, amende honorable et bénédiction .

Samedi 4 — 1er samedi du mois consacré à réparer les outrages contre la T. S. Vierge, à 7 h. messe de communion à l'autel de Marie — Méditation à 9 h. Complies, salut et bénédiction.

Samedi 11 — à 8 h. du soir ouverture de la Kermesse, au profit des œuvres paroissiales , Bénédiction des comptoirs, tenus par les jeunes filles du patronage, Concert donné par les jeunes artistes du Patronage.

Dimanche 12 : Messes aux heures ordinaires, Vêpres à 1 h. ½ — à 2 h. Kermesse. — à 9 h. ; Soirée de famille donnée par nos jeunes artistes Ame d'Esclave, drame en 3 actes, chansonnettes, Ugène, mon frère, Vaudeville en 1 acte.

Dimanche 26 : Fête de Sainte Thérèse de l'enfant Jésus, patronne du patronage de filles — à 7 h. ½ Messe de communion avec chants — à 4 h. vêpres solennelles , sermon, procession, salut et bénédiction.

EXTRAIT DES REGISTRES DE CATHOLICITE

Ont été faits enfants de Dieu par le Saint Baptême,

4 — Marie Jeanne Chabert. P. Eugène Crestin, M. Marie Bertrand.

11 — Rose Domenica Grimaldi. P. Vinceny Rossi, M. Domenica Grandi.

25 — Ginette Henriette Juliette Augustin : P. Henri Augustin, M. Juliette Chauvet.

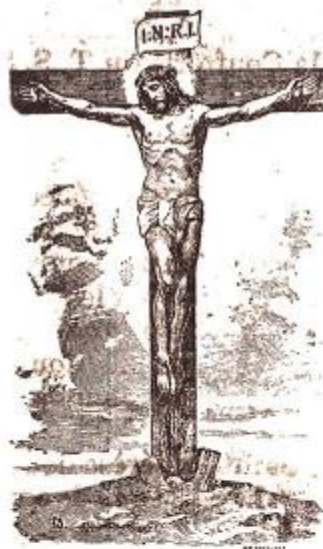
31 — Francine Raymonde Pièlat : P. François Pièlat, M. Rose Pièlat.

* * *

Ont été unis par les liens indissolubles du mariage.
31 — Paul Jean Chazot et Marie Antoinette Mouiren.

* * *

Ont été honorés de la sépulture religieuse.
7 — Marie Berthe Veuve Bourges, 78 ans — 15 - Yvonne Gracy
Petit 23 ans — 16 - Marcelline Monlahu Veuve Raoux, 77 ans —
17 - Anna Clotilde Fontaine, 32 ans — 29 - Marie Antoinette Glenat,
29 ans — 31 - Louis Adrien Chavillon, ep. Bruyère, 31 ans.



« SITIO ! » J'AI SOIF !

Il y a de cela exactement 50 ans : l'abbé Peyramale, curé de Lourdes, était à la veille de sa mort. C'était le vendredi 7 septembre 1877. Pendant la nuit, le pieux malade fut en proie à une soif très ardente.

— J'ai soif, dit-il.

Mais l'on craignait que, dans l'état des organes, l'eau n'aggravât encore le péril.

— Le médecin, lui répondit-on, vient de vous défendre de boire davantage.

— Oui, oui, ne buvons plus, fit-il.

Puis il regarda le crucifix, se contentant de dire, avec Jésus en croix :

— *Sitio !*

L'accent de cette parole remua profondément ceux qui l'entendirent.

JE CROIS EN DIEU

Le célèbre astronome Kircher avait un de ses amis qui doutait de l'existence de Dieu. Un jour que cet ami devait venir le voir, il plaça sur sa table un magnifique globe céleste. Notre incrédule était à peine entré que ce nouvel objet frappa ses yeux ; il l'examina de près et demanda à Kircher s'il lui appartenait. « *Non, répondit l'astronome, le globe que vous voyez n'appartient à personne, il n'a pas de possesseur. Il faut qu'il soit venu là par un pur effet du hasard, car je ne puis expliquer autrement sa présence.* » Son ami prétendit qu'il plaisantait. Kircher continua de soutenir sérieusement ce qu'il avait dit, n'écoutant aucune des objections de l'incrédule, jusqu'au moment où celui-ci témoigna de la mauvaise humeur. Il sourit alors et lui dit avec malice : « *Vous trouvez qu'il serait absurde d'admettre que le hasard a placé là ce petit globe ; comment donc voulez-vous qu'il soit l'auteur de ce grand et admirable globe que nous habitons ?* » Le visiteur se tut, ne trouvant rien à répliquer à un argument aussi décisif.

LA CREATION DU MONDE

(D'après la science et d'après la Bible)

I. **D'après la science.** D'après le système communément admis par les savants, *la matière a été créée tout d'abord et toute à la fois.* Les belles découvertes, fondées sur l'*analyse spectrale*, et dues en partie au Père Jé suite Secchi, directeur de l'Observatoire astronomique du Vatican, prouvent que la matière dont se composent les corps célestes (étoiles et planètes) est foncièrement *la même* que celle de notre globe terrestre.

Mais ensuite elle a été *organisée lentement* et, pour ainsi dire, par étapes successives.

Au commencement tout est à l'état cahotique. Les ténèbres sont complètes. Une rupture d'équilibre produit des *centres d'attraction* : le mouvement (un mouvement de *rotation*) se produit. Les atômes, se heurtant, s'échauffent de plus en plus ; l'élévation croissante de la température produit la lumière. Des *nébuleuses*, semblables à des roues d'artifice d'une clarté laiteuse et à peine visible, se forment autour d'un *noyau central* plus dense et à peine plus lumineux.

Une de ces nébuleuses sera l'origine de notre **Système solaire actuel**, comprenant le soleil, la terre et les autres planètes. Mais alors ce n'était encore qu'un immense nuage de matière tournoyante.

A mesure que ce *tourbillon* se condense, la vitesse de rotation devient plus grande, à tel point que bientôt, par l'effet de la *force centrifuge*, il se disloque en plusieurs morceaux : un plus considérable qui sera un jour le *soleil*, et d'autres de moindre importance qui seront bientôt la *terre* et les autres *planètes*.

Ces divers morceaux, se condensant et s'échauffant de plus en plus, en arrivent à être des *globes de feu* ; et, comme ils sont d'inégale taille, les plus petits passent à l'état de soleils plus vite que les plus grands. La terre a donc été un vrai soleil à une époque où la nébuleuse solaire n'était encore qu'une nébuleuse assez obscure.

D'autre part, ces globes de feu, se refroidissant d'autant plus vite qu'ils étaient plus petits, la terre (qui est environ un million de fois plus petite que le soleil) s'est refroidie au point qu'une *croûte extérieure* a pu se former à sa surface. Mais cette croûte était naturellement enveloppée de vapeurs surchauffées.

Un jour cependant est arrivé où, le refroidissement devenant de plus en plus grand, une partie de ces vapeurs s'est condensée et *séparée* des nuages qui continuaient à flotter dans la partie supérieure de l'atmosphère.

Le feu intérieur de la terre se refroidissant toujours et, par conséquent, la matière embrasée se contractant de plus en plus, il s'est produit un vide *au-dessous* de la croûte terrestre. De là, des *effondrements*, des *plissements* de l'écorce terrestre ; par conséquent, des *dépressions*, des *différences de niveau*, donc des abîmes, des plaines, des montagnes, et naturellement les eaux se sont écoulées sur les pentes pour se rejoindre dans les vastes bassins des *mers*, et les *continents* sont apparus.

Voilà, ami lecteur, ce que nous dit la science bien informée du XX^e s^ècl .

Prenez maintenant la Bible à la main ; lisons ensemble ce récit de la Création écrit par Moïse 1500 ans avant Jésus-Christ (*il y a trente quatre siècles* !) et nous allons constater avec évidence que le récit de Moïse et celui de nos savants ultra-modernes *s'emboîtent* parfaitement et qu'on les dirait dictés l'un et l'autre par *quelqu'un* qui s'y entend parfaitement. Cette constatation sera, à la fois, *très réconfortante* pour nous catholiques et, sans doute aussi, *très troublante* pour ceux qui se prétendent incrédules.

II — RECIT DE LA BIBLE

LE CHAOS PRIMITIF

Au commencement Dieu créa le ciel et la terre.

La terre était informe et vide. Les ténèbres couvraient l'abîme, et l'esprit de Dieu se mouvait au dessus des eaux.

Explications. Voilà donc Moïse qui parle comme un vrai savant de notre époque. Sans doute il n'emploie pas les mots de *nébuleuse*, de *chaos*, par la raison bien simple qu'il s'exprimait dans une langue primitive et enfantine. (On sait que l'hébreu primitif comprenait à peine trois mille mots alors que notre français moderne, avec ses expressions savantes et techniques, en comprend à peu près cent mille !) Pour exprimer que la terre était **informe et vide**, il est obligé d'inventer une *onomatopée* c'est-à-dire une expression d'enfant qui exprimera le désordre : *tohou vabohou*, dont nous avons fait : *tohu-bôhu*.

Remarquons de plus que Moïse résume largement les données scientifiques, car son but n'est pas de faire un *traité scientifique*, mais de dire *l'essentiel* au point de vue religieux sur la création du monde.

La science nous a dit, comme Moïse, que le monde avait commencé par les ténèbres.

Cette expression : *l'esprit de Dieu* peut s'entendre aussi d'un *vent impétueux*, car en hébreu le même mot signifie à la fois *souffle et esprit*. C'est ce souffle, ou cet esprit, qui allait tout mettre en mouvement, et produire cette réunion des atomes dispersés qui, en se heurtant, produiraient la chaleur et la lumière.

LA LUMIÈRE AVANT LE SOLEIL

Dieu dit : « Que la lumière soit ! » et la lumière fut.

Et Dieu vit que la lumière était bonne, et Dieu sépara la lumière des ténèbres.

Dieu nomma la lumière jour, et les ténèbres nuit.

Et il y eut un soir, et il y eut un matin ; ce fut le premier jour.

Explications. Nous l'avons vu, la science prouve que la *lumière existait avant le soleil*, chose qui de prime abord paraît invraisemblable. Comment Moïse a-t-il pu le savoir ? L'impie Voltaire au nom de la *science* (ou plutôt de l'*ignorance*) de son temps, s'est beaucoup moqué de cette lumière avant le soleil. Aujourd'hui mieux informés, nous reconnaissons que Voltaire avait tort, et Moïse raison. Puisque Dieu est l'auteur de la Bible et aussi de la Nature, il ne peut pas y avoir entre ces deux termes de réelle contradiction.

Remarquons aussi que, les ténèbres ayant précédé la lumière, le **soir** précéda le **matin**. Ces expressions, d'ailleurs, sont prises dans un sens figuré (ou métaphorique, car ici le mot *jour* ne peut avoir la signification que nous lui donnons maintenant (espace de temps mesuré par le soleil) puisque le soleil n'était alors pas encore formé.

Le mot *yom*, en hébreu, signifie non seulement *jour de 24 heures*,

mais encore *époque, durée indéterminée*, et rien ne s'oppose à ce que nous le prenions dans ce dernier sens. De fait, les savants sont d'accord aujourd'hui pour dire que les **jours époques** de l'organisation du monde ont pu durer chacun des *centaines de siècles*.

(à suivre)

LA MORT CHOISSANT SON PREMIER MINISTRE

La mort, reine du monde, assembla certain jour
Dans les enfers toute sa cour.
Elle voulait choisir un bon premier ministre
Qui rendit ses États encor plus florissants.
Pour remplir cet emploi sinistre
Du fond du noir Tartare avancement à pas lents
La Fièvre, la Goutte et la Guerre.
C'étaient trois sujets excellents ;
Tout l'enfer et toute la terre
Rendaient justice à leurs talents.
La mort leur fit accueil. La Peste vint ensuite.
On ne pouvait nier qu'elle n'eût du mérite ;
Nul n'osait rien lui disputer,
Lorsque de la Famine arriva la visite,
Et l'on ne sut alors qui devait l'emporter ;
La Mort même était en balance
Mais les Vices étant venus,
Dès ce moment la Mort n'hésita plus :
Elle choisit l'Intempérance.

F L O R I A N .

LE LANGAGE DES POULES

Rien n'est aussi varié que le caquetage des poules. Un observateur de nos amis, qui vient de passer quelques jours de vacances sur les pentes du Lubéron, est arrivé à en fixer quelques éléments qu'il vous sera facile de contrôler quand vous voudrez. Il s'agit d'une mère poule parlant à ses poussins.

... *Clouc!*... *Clouc?*... *Clouc!*... C'est l'appel ordinaire qui veut dire selon les cas : venez manger, venez sous mes ailes, ne vous éloignez pas.

... *Heeu!*... C'est comme un coup de clairon. La mère poule a vu l'épervier. Les poussins ne bougent plus et se mettent en boule. L'épervier, d'en haut ne reconnaîtra plus les oiseaux.

Kedaak ! Kedaak... *Kedaak !* Le vilain chien ! Faisons-lui peur.

Gnrr!... *Gnrr!* Ne touchez pas mes petits.

... *Rrrr !.. Rrrr !* Endormez-vous, mes enfants, là, bien au chaud, sous mes ailes.

Pik... Allons, toi, rentre donc la tête, il faut dormir.
Tic-Tic-Tic. Venez, il y a du grain .

* * *

Quant au cri qu'on lui entend pousser régulièrement au commencement de chaque mois : « *Bul pat ! bul pat !* » il signifie :
- « Avez-vous lu le bulletin (*bul*) paroissial de ce mois-ci ? il est réellement épatant. (*pat*) !

UNE PARABOLE DE PAUL BOURGET

Une brave paysanne avait trois filles.

L'une épousa un homme riche, qui lui permit une existence tout entière consacrée aux plaisirs.

La seconde gagna un lot qui lui permit de vivre sans rien faire. Chacun de s'écrier : « En a-t-elle de la chance ! »

La troisième resta dans son village à gagner sa vie en faisant des journées : « Celle-là, disait-on, est vraiment la moins fortunée des trois.

Il arriva que les trois sœurs ayant vieilli se retrouvèrent au village à l'occasion du décès de leur mère.

La première disait : « J'ai l'estomac malade, les nerfs surexcités, tout ce que je mange me fait mal, je ne dors guère. Cette vie d'amusements perpétuels me détraque et me dégoûte !... »

La seconde disait : « Je n'ai rien à faire, je m'ennuie à mourir ! »

La troisième disait : « J'aime mon travail, je suis heureuse !... »

Toutes trois moururent.

Dieu les jugea très différemment.

A la première il dit : « Ta vie a été dissipée, coupable même, je n'ai que faire de toi dans mon paradis. »

A la seconde : « Ton existence fut inutile, je ne te dois aucun salaire.

A la troisième : « Toute ta vie s'écoula avec ceux auxquels j'ai dit : « Venez à moi, vous, tous qui travaillez. » Maintenant donc, pour l'éternité, je te répète : « Viens à moi ! »

VEILLONS SUR NOS LECTURES

« Le peuple le plus religieux du monde, le plus soumis à l'autorité qui ne lirait que de mauvais journaux, deviendrait, au bout de trente ans, un peuple d'impies et de révoltés. »

Cardinal PIE.

« Si les âmes perdues par de mauvaises lectures nous apparaissaient tout à coup, nous serions effrayés de leur nombre. »

J. DE MAISTRE.

« Je ne regarde aucun de mes livres sans frémir ; au lieu d'instruire, je corromps ; au lieu de nourrir, j'empoisonne. »

J. J. ROUSSEAU.

PÈR LA VOTO DE CADAROUSSO.

- Memèi, dono-me cinq sou, siéuplè.
 - E de qu'as fa d'aqueli cinq que te baière aièr ?
 - Lis ai douna à n-uno vièio femo.
 - Oh ! coume siés brave, mignot ! lou bon Dieu te recoumpensara.
- E perqué i'as baia ti cinq sou ?
- Pèrço que vendié de berlingot à la pego, que lis ame tant !
Lou Barruloun.

LE MARIAGE CHRETIEN D'APRES L'APOTRE SAINT-PAUL

Que les femmes soient soumises à leurs maris— comme au Seigneur ; car le mari est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'Eglise.

Or, de même que l'Eglise est soumise au Christ, les femmes doivent être soumises à leurs maris en toutes choses.

* * *

Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même pour elle.

C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes, comme leur propre corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même...

Que chacun de vous aime sa femme comme soi-même, et que la femme révère son mari.

Lettre de Saint-Paul aux Ephésiens

* * *

Vous femmes, soyez soumises à vos maris, comme il convient dans le Seigneur.

Vous maris, aimez vos femmes et ne vous aigrissez pas contre elles.

Lettre de Saint Paul aux Colossiens

PRIERE D'UN ENFANT

Le petit Paul avait reçu de sa maman un joli livre qu'elle avait acheté pour lui. Il aimait beaucoup à le lire, quoique ce lui fût un peu difficile.

Voulant en témoigner sa reconnaissance, il dit à sa mère : « Maman, que puis-je faire qui vous soit agréable ? — Pour le moment, lui répondit-elle, je ne te demande que de lire avec attention le livre que je t'ai donné, et de dire avec piété les prières qu'il contient. »

Alors Paul ouvrit son livre, et vit écrit en haut d'une page : PRIERE D'UN ENFANT. Aussitôt il se mit à genoux auprès de sa mère, qui le regardait avec bonheur, et il lut ces paroles qui étaient placées au-dessus du titre :

Notre Père des cieux, Père de tout le monde,
De vos petits enfants c'est vous qui prenez soin ;
Mais à tant de bontés vous voulez qu'on réponde,
Et qu'on demande aussi, dans une foi profonde,
Les choses dont on a besoin.

Vous m'avez tout donné : la vie et la lumière,
Le blé qui fait le pain, les fleurs qu'on aime à voir,
Et mon père et ma mère, et ma famille entière :
Moi, je n'ai rien pour vous, mon Dieu, que la prière
Que je vous dis matin et soir.

Notre Père des cieux, bénissez ma jeunesse!
Pour mes parents, pour moi, je vous prie à genoux ;
Afin qu'ils soient heureux, donnez-moi la sagesse,
Et puisse leur enfant les contenter sans cesse
Pour être aimé d'eux et de vous.

Madame TASTU

LEQUEL PREFERES-TU ?

Une jeune fille modeste et pieuse est sur le point de se marier. Plusieurs prétendants se présentent.

Le premier ; porte un bouquet de fleurs, C'est un jeune homme qui va de fêtes en fêtes. Les bals... il n'en *rate* pas un. C'est sa *manière* à lui de *passer* son dimanche ; naturellement, il se repose le lundi... il le faut bien, car on n'est pas en fer battu, que diable ! Ce n'est pas un méchant garçon ; volontiers il chante sa petite chanson et rit facilement. Et pourtant, le croiriez-vous ? la demoiselle n'en a pas voulu.

L'autre est plus distingué. Sa mise est plus recherchée. Ses cheveux huilés, parfumés, ondulent sur son front... il a une épingle d'or à sa cravate. Quand il marche, ses beaux souliers vernis ont un *craquement* significatif du meilleur effet. Il s'écoute parler, il *roucoule* ses phrases. Quand il dit *Mademoiselle*, sa parole est douce comme le miel ! Chaque matin devant sa glace, il étudie et prépare les sourires qu'il distribuera dans la journée. Ses mains sont très blanches... il ne sait pas encore quelle profession adopter. Cultiver la terre?... C'est trop vulgaire ! Apprendre un métier?... Pourquoi se donner cette peine, quand on est né riche avec l'assurance de jouir un jour « des biens et des rentes de papa » ? Il a certains talents : il fume la cigarette avec un *chic consommé*... et il n'a pas son pareil pour siffler les chiens, monter à cheval et conduire les autos... Pourtant, le croiriez-vous, lui aussi à été éconduit !

Le troisième?... Un robuste gaillard qui se présente en costume de travail. En venant, il est entré à l'église pour demander, dans une cour-

te mais fervente prière, la future épouse que lui destine la divine Providence. Son regard est droit, loyal, limpide... comme son âme ! Il parle tout simplement *sans chercher midi à quatorze heures* ! Tous les dimanches il assiste à la messe. Chaque année, il est fidèle à sa confession et à sa communion du temps de Pâques. « *CELUI-CI ME PLAÎT !* » dit la jeune fille à marier... Elle a choisi judicieusement celui qui, seul, la rendra heureuse !

LA HIRE.

UN PETIT SERMON

Un aumônier de prison disait à ses paroissiens : « Mes chers amis, vous avez souvent entendu dire du mal de la religion et des prêtres, vous en avez probablement mal parlé vous-mêmes. Il est pourtant une chose dont aucun de vous ne doute, c'est que si vous aviez fait ce que la religion commande et si vous aviez évité ce qu'elle défend, vous ne seriez pas ici. »

LE COIN DES CHERCHEURS

I Réponses aux devinettes d'Août.

N° 127 — Charade Corbeau (Cor-beau)

N° 128 — Enigme. Vol.

N° 129. Calembour. La ressemblance entre un jardinier et une chaussure trop étroite ? — C'est que l'un et l'autre font pousser des oignons.

* * *

II — Nouveaux jeux d'esprit.

N° 130. *Suppression de lettre.* (par un cycliste de Laudun)

Quoique bossu, je suis, sans vanité,
D'une belle et noble prestance ;
Otéz ma tête et, durant les vacances,
J'y goûte la tranquillité.

N° 131. *Charade* (envoi d'une Pertuisienne)

Mon premier en hiver vous donne la chaleur ;
A son ombre en été, vous trouvez la fraîcheur.
Mon dernier constamment s'entend dans la nature ;
Puis, dans un autre sens, il sert de nourriture.
Mon tout est nécessaire à l'homme, à l'animal,
Mais il peut par l'abus causer beaucoup de mal.

N° 132. *Calembour.* (par une pèlerine de Rome)

Avec quels chiffres romains peut-on écrire un adjectif français synonyme de correct, poli ?